

COMPTE-RENDU BUREAU DU 4 NOVEMBRE 2024

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 18 NOVEMBRE 2024 ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS
2. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SA « VIGNASSE ET DONNEY »
3. ZONE DU PESQUÉ À ORTHEZ : LOCATION PUIS VENTE DES ANCIENS LOCAUX TECHNIQUES DE LA CC LACQ-ORTHEZ À L'ASSOCIATION CRÉA'LOCALE
4. RÉGULARISATIONS FONCIÈRES AVEC LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES SUR LES COMMUNES D'ABOS ET DE LABASTIDE-CÉZÉRACQ
5. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES COMMUNES
6. PRÉSENTATION DE L'ARRÊT DE PROJET PLUI DE LA CC LACQ-ORTHEZ EN VUE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES DU 29 NOVEMBRE
7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :
 - Refonte et maintenance du site internet de la CC Lacq-Orthez,
 - Union sportive orthézienne Basket,
 - Portails d'accès au wifi sur les sites : siège de la CC Lacq-Orthez, le centre culturel et la cyberbase d'Orthez,
 - Abonnements internet fibre optique de tous les sites de la CC Lacq-Orthez.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 18 NOVEMBRE 2024 ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 18 novembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SA « VIGNASSE ET DONNEY »

Acteur majeur de la filière bovine locale depuis 1974, la PME VIGNASSE & DONNEY connaît actuellement une forte croissance. L'agrandissement et la modernisation de son outil de production sont donc nécessaires au traitement des volumes supplémentaires. Cette évolution permettra également de garantir la qualité et la sécurité des produits commercialisés, le service aux clients et les conditions de travail de leurs collaborateurs. Ils pourront aussi innover et élargir leur gamme de produits, élaborés pour satisfaire les demandes actuelles des consommateurs. Visant à répondre aux exigences réglementaires et aux démarches d'amélioration continue, ce projet permettra d'accéder aux certificats qualités et environnementales, essentielles à l'obtention de nouveaux marchés, à la création d'emplois et au développement du tissu économique régional.

Avis favorable du bureau.

3. ZONE DU PESQUÉ À ORTHEZ : LOCATION PUIS VENTE DES ANCIENS LOCAUX TECHNIQUES DE LA CC LACQ-ORTHEZ À L'ASSOCIATION CRÉA'LOCALE

La recyclerie Créa' Locale occupe un local d'une superficie de 320 m² qui la restreint dans son développement. Elle souhaite acquérir l'ancien centre technique de la CC Lacq-Orthez à Orthez. Il est proposé de vendre ce local à la recyclerie en crédit-bail avec option d'achat au bout de deux ans. Le prix de vente serait de 216 000 €. Le loyer envisagé serait de 1 800 € / mois. Dans le crédit-bail proposé, la CC Lacq-Orthez pourrait prévoir une clause de renégociation du loyer si, à l'issue des deux années, l'association n'est pas en mesure d'acquérir le local.

Avis favorable du bureau.

4. RÉGULARISATIONS FONCIÈRES AVEC LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES SUR LES COMMUNES D'ABOS ET DE LABASTIDE-CÉZÉRACQ

Des parties de parcelles de terrain appartenant à la communauté de communes de Lacq Orthez sont incluses dans le domaine public routier de la route départementale n° 2, à Abos et à Labastide-Cézéracq. Il convient donc de les rétrocéder au conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Avis favorable du bureau.

5. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) : PRISE EN COMPTE DE L'AVIS DES COMMUNES

Par délibération du 17 juin 2024, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé, à l'unanimité, le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029.

Selon la procédure de validation administrative du PLH, la CC Lacq-Orthez a transmis l'ensemble des documents composant le PLH aux 60 communes par courrier électronique le 22 août dernier. Les communes ont eu deux mois pour émettre un avis, notamment sur les moyens relevant de leurs compétences respectives à mettre en place dans le cadre du PLH. Faute de réponse dans ce délai de deux mois, leur avis est réputé favorable. Au 25 octobre, 35 communes ont transmis leur délibération, 33 d'entre elles donnant un avis favorable sur le projet de PLH dont l'une émettant des remarques et deux communes donnant un avis défavorable sur le PLH : Saint-Médard précisant que « les communes devraient pouvoir décider des terrains à bâtir et des types d'habitation » et Lacommande indiquant « Le village de Lacommande est soumis aux contraintes des ABF : le Conseil Municipal considère que l'habitat densifié ne correspond pas à la configuration de leur cœur de bourg ».

Le bureau prend connaissance des avis.

6. PRÉSENTATION DE L'ARRÊT DE PROJET PLUI DE LA CC LACQ-ORTHEZ EN VUE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES DU 29 NOVEMBRE

La présentation a été effectuée par le service urbanisme avec un rappel du calendrier des prochaines échéances à savoir :

- Mercredi 27 novembre 2024 : passage en CDPNAF : dossier de dérogation à la constructibilité limitée (territoire sans SCoT),
- Vendredi 29 novembre 2024 : CIM présentation de l'arrêt de projet PLUi,
- Lundi 13 janvier 2025 : bureau communautaire pour la délibération d'arrêt de projet et dossier annexe,
- Lundi 20 janvier 2025 : conseil communautaire : arrêt de projet PLUi de la CC Lacq-Orthez.

Avis favorable du bureau.

7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS SUIVANTS (PROCÉDURES ADAPTÉES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Refonte et maintenance du site internet de la CC Lacq-Orthez :

Le marché relatif à la refonte et la maintenance du site internet de la CC Lacq-Orthez est attribué à la STRATIS pour un montant HT de 74 237,50 € (avec options).

- Union sportive orthézienne Basket :

Le marché relatif à la prestation de services sportifs entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et l'Union sportive Orthézienne Basket comporte des prestations annuelles pour un montant de 30 000 € TTC et des prestations de partenariat ponctuel et de parrainage pour un montant de 10 000 €.

- Portails d'accès au wifi sur les sites : siège de la CC Lacq-Orthez, le centre culturel et la cyberbase d'Orthez :

Le marché relatif à la mise en place du wifi sur les portails d'accès du siège de la CC Lacq-Orthez, du centre culturel et de la cyberbase d'Orthez est attribué à la 2ISR pour un montant HT de 1 391,94 €, comprenant l'abonnement et les prestations de configuration.

- Abonnements internet fibre optique de tous les sites de la CC Lacq-Orthez :

Le marché relatif aux abonnements internet avec la fibre optique de tous les sites de la CC Lacq-Orthez est attribué à la ADISTA pour un montant HT de 43 051,49 €.